



Mairie de Janzé
Place de l'hôtel de ville
35150 JANZÉ
02.99.47.00.54
mairie@janze.fr
<http://www.janze.fr>


Service Enfance Jeunesse Scolaire
Espace Brûlon
5 avenue du Général de Gaulle
35150 JANZÉ
02.99.47.51.95
sej@janze.fr

NOTE D'INFORMATIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2018 - 2019


SERVICES PÉRISCOLAIRES (*Garderie, Restaurant scolaire, Étude*)
SERVICES EXTRASCOLAIRES (*Accueils de loisirs mercredi, petites vacances, été*)

Vous trouverez toutes les informations du service (*modes opératoires pour la mise à jour de votre dossier administratif, pour vos réservations, règlement intérieur, tarifs, projets pédagogiques, menus,...*) sur le site internet du portail familles : <https://janze.portail-familles.net/>

	Inscription	Comment ?	Quand ?	Fréquence de l'inscription
Garderie Étude surveillée	NON			
Restaurant Scolaire	OUI	Portail familles ou SEJS	A partir du 16 août <i>Mercredi précédent dernier délai</i>	À l'année, au mois, à la semaine (au choix)
Sortie seul = carte PASS	OUI	Nouveauté : directement sur votre Portail familles <i>Fiche enfant / Rubrique Autorisations</i>	Avant le 16 août <i>Uniquement pour les enfants du Chat Perché</i>	À l'année
Accueil de loisirs Mercredis	OUI	Portail familles ou SEJS	A partir du 16 août <i>Mercredi précédent dernier délai</i>	À l'année, au mois, à la semaine (au choix)
Accueil de loisirs Vacances scolaires	OUI	Portail familles ou SEJS		Par période de vacances

 Pour les familles n'ayant pas accès à internet à leur domicile, ou ayant besoin d'un accompagnement, un ordinateur est mis à disposition au service Enfance Jeunesse Scolaire



Pour plus d'informations ou si vous rencontrez des difficultés, merci de prendre contact rapidement avec le Service Enfance Jeunesse Scolaire_ 
02.99.47.51.95 Ou par courriel : sej@janze.fr

PRÉPARER LA RENTRÉE SCOLAIRE DE VOS ENFANTS ...

1 J'actualise mon dossier administratif avant le 16 août 2018

- a) Je me connecte sur le portail familles : <https://janze.portail-familles.net/> et j'actualise :
- Ma « **fiche famille** » (adresse, téléphones, ...)
 - Ma ou mes **fiche(s) enfant(s)** (autorisations, renseignements médicaux, P.A.I., personnes autorisées, ...)

Nouveauté 2018-2019 :

La **fiche des autorisations** (qui concerne tous les enfants), et la **carte Pass** (uniquement pour les enfants du Chat Perché) sont à compléter directement sur le portail familles / fiche enfant / rubrique autorisations

- b) Je retourne l'ensemble des documents demandés au service Enfance Jeunesse Scolaire (boîte aux lettres du service à l'espace Brûlon ou celles des écoles La Marelle et Chat Perché, installées aux entrées des structures scolaires) :
- ✓ **Votre attestation CAF/MSA/Autre** justifiant de votre Quotient Familial 2018
 - ✓ **Votre attestation d'assurance scolaire/extrascolaire 2018-2019**
 - ✓ **Un RIB** si vous souhaitez être en prélèvement automatique (uniquement si vous ne l'êtes pas aujourd'hui ou en cas de changement de domiciliation bancaire)
 - ✓ **Le Plan d'Accompagnement Individualisé (P.A.I.) /Certificat médical** en cas de maladie chronique, d'allergie ou d'intolérance alimentaire nécessitant des repas adaptés et/ou un accompagnement particulier ; (uniquement pour les enfants concernés)
 - ✓ **Copie de votre jugement** en cas de séparation, divorce

2 J'inscris mon ou mes enfant(s), via le portail familles, « Nouvelle réservation »

- Restaurant scolaire**
- Accueils de loisirs** « Les Petites Canailles », « La Maison des Zouzous » pour les mercredis à partir de septembre

☞ Pour rappel : Pas d'inscription obligatoire pour la garderie, l'étude surveillée.

Pour la semaine de la rentrée scolaire, les inscriptions au restaurant scolaire et aux accueils de loisirs pour les mercredis, peuvent se faire, au plus tard, jusqu'au 29 août 2018 (23 :59) dernier délai.

